

Arrêté n° 2022-608

Portant désignation des examinateurs du concours externe et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – Session 2022

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n°94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, .../...

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 6, 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n° 2022-209 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 16 mars 2022 portant ouverture d'un concours externe et d'un troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-437 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 9 août 2022 portant désignation du jury d'un concours externe et d'un troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-438 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 9 août 2022 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites du concours externe et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-487 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 21 septembre 2022 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe et au troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Arrête :

Article 1 :

Les personnes ci-dessous sont désignées en qualité d'examineurs de l'épreuve d'entretien du concours externe et du 3^{ème} concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe – session 2022:

Collège des élus :

- Rachel BOURNIER, Maire, Commune de Sauviat
- Blandine GALLIOT, Conseillère métropolitaine déléguée
- Monique CHARTIER, Conseillère municipale, Commune de Romagnat,
- Alain DUMEIL, Conseiller municipal, Commune de Beaumont
- Stéphane PILLON, Adjoint au Maire, Commune d'Issoire
- Graziella BRUNETTI, Maire, Commune de Saint Germain Lembron

.../...

- Jacqueline BOLIS, Adjointe au Maire, Commune du Cendre
- Bernard VIGNAUD, Maire, Commune de Puy Guillaume,
- Nadine BOUTONNET DE CARVALHO, Conseillère municipale, Commune de Ménétrol
- Cédric ROUGHEOL, Maire, Commune de Puy-Saint-Gulmier,
- Jean-Marc MORVAN, Maire, Commune d'Orcines,
- Chantal DROZDZ, Adjointe au Maire, Commune de Cournon d'Auvergne,
- Chantal LELIEVRE, Adjointe au Maire, Commune de Romagnat,

Collège des fonctionnaires :

- Alain BOUZIDI, Ingénieur en chef, Clermont Auvergne Métropole
- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- Xavier PELLETIER, Attaché territorial hors classe, Communauté de communes Entre Dore et Allier
- Audrey REDON, Attachée territoriale, Commune d'Issoire
- Blandine GALLIOT, Attachée territoriale principale, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Ludivine GIRAL, Attachée territoriale principale, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Olivier HARKATI, Attaché territorial principal, Commune de Cournon d'Auvergne
- Richard COURIO, Attaché territorial principal, Commune de Romagnat
- Mélanie MAILLOT, Directrice générale des services, Commune de Volvic
- Rémy GALLIET, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Bertrand CORMERAIS, Technicien Territorial Principal de 1ère Classe, Commune de Cournon d'Auvergne
- Philippe BERGE, Attaché principal, CCAS de Clermont-Ferrand
- Laurent BONNEFOY, Attaché territorial, Commune de Cournon d'Auvergne
- Christophe BOURDIER, Attaché Territorial, Commune de Ceyrat
- Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat
- Yannick DELIS, Attaché territorial Principal, Clermont Auvergne Métropole
- Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom
- Christophe GAGNON, Attaché territorial principal, Commune de Clermont-Ferrand
- Nicole GIAT, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole
- Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers
- Franck GOIGOUX, Attaché territorial, Commune de Lempdes
- Catherine GUILLAUME, Attaché territoriale, Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Stéphanie IVANCIC, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole
- Philippe LAVILLE, Attaché territorial, Département du Puy de Dôme
- Philippe PRADAT, Attaché territorial hors classe, Commune de Cournon d'Auvergne
- Fabrice RIBET, Administrateur territorial, Département du Puy de Dôme
- Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole
- Catherine POUWEROL, Rédacteur territoriale principale de 1ère classe, SMAD des Combrailles,
- Benoît CHAPUT, Rédacteur territorial, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme,
- Lynda COLY, Attachée territoriale, Commune de Riom,

- Rémi BALDASSIN, Attaché Territorial Hors Classe, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Audrey PIMENTA, Attachée territoriale, Mond'Arverne Communauté,
- Marion TESTA, Rédacteur territoriale principal de 2^{ème} classe, Commune d'Aulnat,
- Fabrice FUMOUX, Attaché territorial, Clermont-Auvergne-Métropole,
- Guillaume MATHERAT, Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Commune de Loubeyrat,
- Stéphane GUILLAUME, Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, Communauté de Communes entre Dore et Allier,
- Aurélien TALON, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, Commune de Cournon d'Auvergne,

Collège des personnes qualifiées :

- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- Colette JOURDAN, Enseignante FLE retraitée, Commune de Saint Sylvestre Pragoulin
- Yves LIGIER, Retraité du secteur privé, Commune du Cheix sur Morge
- Xavier PELLETIER, Attaché territorial hors classe, Communauté de communes Entre Dore et Allier
- Blandine GALLIOT, Attachée territoriale principale, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Ludivine GIRAL, Attachée territoriale principale, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Alain BOUZIDI, Ingénieur en chef, Clermont Auvergne Métropole
- Olivier HARKATI, Attaché territorial principal, Commune de Cournon d'Auvergne
- Marie-Josée GAZEL, Directrice territoriale retraitée
- Richard COURIO, Attaché territorial principal, Commune de Romagnat
- Mélanie MAILLOT, Directrice générale des services, Commune de Volvic
- Rémy GALLIET, Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Roland LABRANDINE, Enseignant Education Nationale retraité
- Philippe BERGE, Attaché principal, CCAS de Clermont-Ferrand
- Laurent BONNEFOY, Attaché territorial, Commune de Cournon d'Auvergne
- Christophe BOURDIER, Attaché Territorial, Commune de Ceyrat
- Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat
- Yannick DELIS, Attaché territorial Principal, Clermont Auvergne Métropole
- Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom
- Christophe GAGNON, Attaché territorial principal, Commune de Clermont-Ferrand
- Nicole GIAT, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole
- Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers
- Franck GOIGOUX, Attaché territorial, Commune de Lempdes
- Catherine GUILLAUME, Attaché territoriale, Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Jean-Pierre HENRIOT, Administrateur territorial retraité
- Stéphanie IVANCIC, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole
- Philippe LAVILLE, Attaché territorial, Département du Puy de Dôme
- Fabienne PEYRONNET, Attachée principale, Rectorat de Clermont-Ferrand
- David PIATTI, Directeur territorial retraité
- Philippe PRADAT, Attaché territorial hors classe, Commune de Cournon d'Auvergne
- Audrey REDON, Attachée territoriale, Commune d'Issoire
- Fabrice RIBET, Administrateur territorial, Département du Puy de Dôme
- Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole

- Didier VRILLAUD, Attaché territorial principal retraité
- Bertrand CORMERAIS, Technicien Territorial Principal de 1ère Classe, Commune de Cournon d'Auvergne
- Catherine POUMEROL, Rédacteur territoriale principale de 1ère classe, SMAD des Combrailles,
- Benoît CHAPUT, Rédacteur territorial, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme,
- Lynda COLY, Attachée territoriale, Commune de Riom,
- Rémi BALDASSIN, Attaché Territorial Hors Classe, CCAS de Clermont-Ferrand,
- Audrey PIMENTA, Attachée territoriale, Mond'Arverne Communauté,
- Marion TESTA, Rédacteur territoriale principal de 2ème classe, Commune d'Aulnat,
- Fabrice FUMOUX, Attaché territorial, Clermont-Auvergne-Métropole,
- Guillaume MATHERAT, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Commune de Loubeyrat,
- Stéphane GUILLAUME, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Communauté de Communes entre Dore et Allier,
- Aurélien TALON, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Commune de Cournon d'Auvergne,

Le jury pourra, si nécessaire, faire appel à ces examinateurs pour l'épreuve orale d'admission du concours externe et du 3ème concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2ème classe – session 2022.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site : www.cdg-aura.fr, et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation.

Fait à Clermont-Ferrand, le **07 DEC. 2022**

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le :

07 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le



ID : 063-286300140-20221207-AR_2022_608-AR